



## Assemblée générale d'une association

Par **magg**, le **19/01/2010** à **18:52**

Bonjour,

Nous avons eu notre ass gle annuelle où nous avons réélu le président et les membres du bureau. Le lendemain, nous avons fait notre première réunion de comité de gestion 2010. Tout allait bien, semble-t'il, mais 3 jours après 3 membres sur 9 donnaient leur démission : la vice-présidente et deux membres titulaires.

Pouvons nous nous réunir en comité de gestion pour réélire 3 nouveaux membres ou devons nous re convoquer une ass gle extraordinaire sous 21 jours avec tous les adhérents 2009 (y compris les démissionnaires) ou simplement convoquer que ceux qui ont réglé leur cotisation 2010 lors de l'AG annuelle 2010 précédente ?

merci de votre réponse.

notre club est une association loi 1901 nous sommes bénévoles au bureau et nous nous occupons des aînés de la ville (retraités).

Par **Tisuisse**, le **19/01/2010** à **23:39**

En l'absence de dispositions spécifiques prévues soit sdans les status, soit dans le réglemment intérieur, ce n'est que lorsque la moitié au moins, des membre du Bureau ou la moitié au moins des membres du Conseil d'administration ont démissionné que une nouvelle AG doit se réunir.

Rien n'interdit donc, au président, de convoquer en réunion le conseil d'administration. C'est ce CA qui va élire son nouveau vice-président. Quand aux 2 autres démissionnaires, ben vous fonctionnerez sans eux durant toute l'année et ce n'est qu'à la prochaine AG ordinaire que vous pourrez les remplacer.

De toute façon, si une AG extraordinaire devait être convoquée (si cela est exigé par vos statuts) seuls les adhérents à jour de leur cotisation pour l'année en cours, seront convoqués et auront droit au vote.